

Tricopigmentation Dermopigmentation Capillaire



Une solution esthétique de pointe pour dissimuler la chute de cheveux !

Soin exclusif destiné aux femmes et aux hommes qui souffrent d'alopecie, de chute de cheveux. Il s'agit d'une technique avancée qui reproduit l'apparence d'un poil/cheveu et apporte une illusion d'optique indétectable.

La **dermopigmentation** du cuir chevelu est une technique innovante, peu invasive, qui apporte une solution concrète aux femmes et aux hommes souffrants de perte de cheveux. Cette technique esthétique brevetée consiste à placer des pigments dans le derme du cuir chevelu. Ce nouveau procédé permet de dissimuler une alopecie naissante, de redonner de la densité, ou de camoufler une cicatrice (accidentelle ou due aux vieilles techniques de microgreffes F.U.T).

Ce soin est également la solution en cas de pelade ou de zones glabres au niveau de la barbe

Qu'est ce que la Dermopigmentation Capillaire ?

- C'est une technique de tatouage médical et semi-permanent qui permet de camoufler un dégarnissement capillaire ou une cicatrice du cuir chevelu.
- Cette technique vise à insérer des pigments dans la couche superficielle du derme capillaire pour simuler la présence de cheveux : illusion incroyable !

À qui s'adresse la Dermopigmentation Capillaire ?

- La **tricopigmentation** convient à la plupart des personnes souffrant de chute de cheveux (calvitie, alopecie androgénétique, pelade en plaque) ou qui ont des cicatrices sur le cuir chevelu (pour cause de chirurgie du crâne, de chimiothérapie, d'accident ou encore de brûlure).
- Elle peut être également utilisée en cas de pelade ou de zones glabres au niveau de la barbe afin de retrouver une densité et un effet naturel.
- Ce soin s'adresse autant aux hommes qu'aux femmes dès les premières chutes de cheveux. Il peut également se faire en complément d'une microgreffe capillaire (FUT ou FUE), afin d'augmenter la densité de manière significative sans pour autant abimer les greffons réimplantés. Il faudra cependant attendre entre 10 et 12 mois après la microgreffe.